

## BUREAU DU VENDREDI 24 FEVRIER 2017



Le vendredi 24 février 2017 à 8 heures 45, se sont réunis en salle du Conseil, Boulevard de l'Hôtel de ville, Aulnay-sous-Bois 93600, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 11 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 17 février 2017.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
M. CAMBON, Premier Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,  
M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
M. DELANNOY, Vice-président, délégué titulaire de de Plaine Commune,  
M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,  
Mme KELLNER, Vice-présidente, déléguée titulaire de Plaine Commune,  
M. LAGRANGE, Vice-président, délégué titulaire d'Est Ensemble,  
M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,  
M. MARSEILLE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,  
M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

### **ABSENTS-EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre, à M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
M. GUILLAUME, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre, à M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,  
M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est, à M. LAGRANGE, Vice-président, délégué titulaire d'Est Ensemble,  
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, à M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

### **ABSENT-EXCUSE N'AYANT PAS DONNE POUVOIR :**

M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

### **Le Bureau :**

- a désigné Mme KELLNER, Vice-présidente, déléguée titulaire de Plaine Commune, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



## ✓ PROGRAMMES

- **a approuvé** l'abandon du programme de rénovation du réservoir R5 de Châtillon décidé par le Bureau du 13 septembre 2013, en raison d'une évolution significative du périmètre de l'opération incompatible avec la poursuite du programme initial ; **a autorisé** l'arrêt de l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération au stade du projet technique (PRO), réalisée dans le cadre du marché subséquent n°12 à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre n° 2009/43 « Prestations de maîtrise d'œuvre – Lot n°2 – ouvrages », notifié le 26 novembre 2013 au groupement BPR France (mandataire) / SAFEGE / EGIS EAU / Monique LABBE ; **a autorisé** l'arrêt de l'exécution de la mission de contrôle technique réalisée dans le cadre du bon de commande n° 2013/11 sur le marché à bons de commande n° 2013/08 « contrôle technique » notifié le 26/12/2013 à l'entreprise SOCOTEC, ainsi que de la mission de coordination sécurité et protection de la santé réalisée dans le cadre du bon de commande n° 2013/05 sur marché à bons de commande n° 2013/06 « coordination sécurité et protection de la santé / bâtiments et infrastructures industrielles » notifié le 22/11/2013 à l'entreprise COSSEC ; **a approuvé** le programme relatif à la création d'une unité de chloration et à la rénovation complète du réservoir R5 de Châtillon pour un montant de 8,435 M€ H.T. (valeur février 2017), **autorisé** le lancement et la signature, pour un montant maximal de 0,72 M€ H.T., d'un marché subséquent à l'accord-cadre mono attributaire pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre relatives à des ouvrages du SEDIF, n° 2014/08, lot n° 2 relèvement et stockage, notifié le 20 mars 2014, pour confier la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement SAFEGE / LIGNE DAU, **autorisé** la signature de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier ; **autorisé** le recours aux marchés existants, pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé et autres études complémentaires et la signature des bons de commande correspondants ; et **autorisé** le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme, les demandes de subvention et tous actes et documents se rapportant à ce dossier ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention afférente ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- considérant, que la création d'une nouvelle branche du tramway T9 « Paris-Orly » et des prestations supplémentaires intervenues en cours de projet nécessitent des dévoiements de conduites à des profondeurs conséquentes d'une part et à des rallongements de linéaire d'autre part, **a approuvé** le programme modificatif correspondant pour un montant de 25,77 M€ H.T. (valeur janvier 2017), y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées,

- considérant la nécessité de redéfinir le programme 2012/035 Réhabilitation du bassin Ségur – phase 1, du fait de la déficience constatée de la barrière étanche encerclant le bassin, **a approuvé** l'abandon au stade de l'exécution des travaux de l'opération n°2012-035 de réhabilitation du Bassin Ségur-phase 1, dont le programme a été approuvé par délibération n°2012-67 du 6 juillet 2012 pour un montant de 1.60 M € H.T. (valeur juillet 2012) ; **a autorisé** la résiliation pour motif d'intérêt général du marché de travaux n°2015/17, notifié le 27 juillet 2015 au groupement COLAS IDF HYDRAULIQUE/GTS ; **a pris acte** de la résiliation en cours de phase Direction d'Exécution des Marchés de Travaux (DET) du marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération, engagé par le bon de commande n°2012/25 (définissant une répartition entre les sociétés BPR France et SAFEGE), relatif au marché subséquent n°1 « Prestations de maîtrise d'œuvre pour les usines de production », découlant de l'accord cadre 2009/43 « prestations de maîtrise d'œuvre », notifié le 30 novembre 2009 au groupement BPR France / SAFEGE / EGIS EAU / ATELIERS MONIQUE LABBÉ ; **a pris acte** de la résiliation de la mission de « coordination sécurité et protection de la santé », engagée le 30 octobre 2014 par bon de commande n°2014/11 en application du marché 2013/06 « coordination sécurité et protection de la santé / bâtiments et infrastructures industrielles », notifié à la société COSSEC le 7 février 2013; ainsi que la résiliation de la mission de contrôle technique, engagée le 30 octobre 2014 par bon de commande n°2014/19 en application du marché 2013/08 « contrôle technique », notifié à la société SOCOTEC le 14 mars 2013 ; **a autorisé**, la cas échéant, la signature de tout acte se rapportant à ce dossier ;

## ✓ AVANT-PROJETS

- **a approuvé** l'avant-projet relatif à l'exécution des programmes annuels de renouvellement des canalisations de distribution 2018, 2019 et 2020, y compris la forme et le mode de dévolution retenus pour les marchés de travaux, pour un coût prévisionnel définitif de travaux de 135 811 546,77 € H.T. (valeur janvier 2017) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, décomposé en six lots géographiques de travaux, pour une durée d'un an renouvelable expressément deux fois, répartis de la façon suivante :

- Lot n°1 : renouvellement de 11km par an de canalisations sur le secteur Nord-Ouest zone A, pour un montant annuel de 2 000 000 € H.T. minimum et 12 000 000 € H.T. maximum
- Lot n°2 : renouvellement de 11km par an de canalisations sur le secteur Nord-Ouest zone B, pour un montant annuel de 2 000 000 € H.T. minimum et 12 000 000 € H.T. maximum
- Lot n°3 : renouvellement de 22km par an de canalisations sur le secteur Nord-Est, pour un montant annuel de 4 000 000 € H.T. minimum et de 24 000 000 € H.T. maximum
- Lot n°4 : renouvellement de 11km par an de canalisations sur le secteur Sud-Est zone A, pour un montant annuel de 2 000 000 € H.T. minimum et 12 000 000 € H.T. maximum
- Lot n°5 : renouvellement de 11km par an de canalisations sur le secteur Sud-Est zone B, pour un montant annuel de 2 000 000 € H.T. minimum et 12 000 000 € H.T. maximum
- Lot n°6 : renouvellement de 22km par an de canalisations sur le secteur Sud-Ouest, pour un montant annuel de 4 000 000 € H.T. minimum et de 24 000 000 € H.T. maximum

- **a approuvé** les avenants n°1 aux marchés relatif à des prestations de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des programmes pluriannuels de renouvellement des canalisations de distribution 2018, 2019 et 2020, notifiés le 14 décembre 2016, respectivement à la société SAFEGE pour le lot n°1 Nord-Ouest, au groupement SCE (Mandataire) / IGREC INGENIERIE SAS pour les lots n°2 Nord-Est et n°4 Sud-Ouest et à la société ARTELIA Ville et Transport pour lot n°3 Sud-Est, fixant définitivement les taux de rémunération ; **a autorisé** leur signature, ainsi que celle de tous les actes et documents s'y rapportant ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention afférente ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- considérant la nécessité de sécuriser l'alimentation de la ZAC Polytechnique et du Plateau de Saclay par la création d'un bouclage de DN 600 mm sur environ 9 900 m entre le site de Palaiseau et le réservoir de Saclay, **a approuvé** l'avant-projet relatif à la partie sud de l'opération de bouclage, sur un linéaire total d'environ 4 025 mètres, pour un montant prévisionnel des travaux estimé à 7,80 M€ H.T. (valeur décembre 2015) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la passation de trois marchés de travaux, concernant pour le lot n° 1 les travaux de terrassement, de fourniture et de pose d'une canalisation de DN 600 mm en tranchée ouverte sur un linéaire de 1 370 mètres pour montant prévisionnel de 2,53 M€ H.T. (valeur décembre 2015), pour le lot n° 2 les travaux de terrassement, de fourniture et de pose d'une canalisation de DN 600 mm en tranchée ouverte sur un linéaire de 1 165 mètres pour montant prévisionnel de 2,25 M€ H.T. (valeur décembre 2015) et pour le lot n° 3 les travaux de terrassement, de fourniture et de pose d'une canalisation de DN 600 mm en tranchée ouverte sur un linéaire de 1 490 mètres pour montant prévisionnel de 3,01 M€ H.T. (valeur décembre 2015) ; **a autorisé** la signature des marchés correspondants, des bons de commande de fourniture de robinets à papillons à brides de DN 300 à 2 000 mm, de prestations de contrôle de compactage et d'inspections télévisuelles et de prestations de contrôle sanitaire, et la passation et la signature des conventions de raccordement aux réseaux, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

- considérant l'impact du projet de création d'un écoquartier ZAC des Bergères à Puteaux, impactant le réseau du SEDIF, **a approuvé** l'avant-projet de dévoiement partiel d'une canalisation de DN 800 mm pour un montant estimé à 0,735 M€ H.T. (valeur janvier 2017), et **autorisé** la signature avec l'entreprise SADE-CGTH du marché subséquent n° 2015/46-2 de travaux à l'accord cadre n° 2015-46 lié à des déplacements de conduites suite à la demande de tiers, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

- **a approuvé** l'avant-projet relatif au dévoiement de canalisations de divers diamètres pour la construction de la future ligne de tramway T9 Paris-Orly pour un montant global estimé à 10,62 M€ HT (valeur janvier 2017), ainsi que l'avenant n°1 au marché subséquent de maîtrise d'œuvre n°2014/01-

19 relatif aux dévoiements de réseaux du SEDIF lié au tramway T9, fixant le montant maximal du marché à 1,18 M€ H.T. ; **a autorisé** la signature avec l'entreprise SAFEGE de l'avenant n°1 correspondant,

#### ✓ **MARCHE**

- **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché n° 2014/08-1 relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation de la station de pompage de Montreuil, notifié le 9 juin 2015 au groupement SAFEGE (mandataire) / LIGNE DAU, qui fixe le coût prévisionnel définitif des travaux à 5,34 M€ H.T. (valeur janvier 2017), le forfait définitif de rémunération de la mission témoin à 0,36 M€ H.T. (valeur mars 2015) et le montant maximal du marché de maîtrise d'œuvre à 0,44 M€ H.T. (valeur mars 2015) ; **a autorisé** la signature dudit avenant ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

#### ✓ **CONVENTION AVEC LES TIERS**

- considérant la nécessité de passer une convention entre le SEDIF et la SADEV 94 dans le cadre des travaux de dévoiement de réseaux d'adduction d'eau potable liés au tramway T9 à Vitry-sur-Seine, **a approuvé** la convention d'occupation du domaine public conclue à titre gratuit pour une durée de 6 mois, et **autorisé** sa signature et celle de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

- afin de permettre la réalisation des travaux portant sur le dévoiement de canalisations du SEDIF en préfiguration de l'implantation du tramway T9, **a approuvé** la convention de chantier et d'occupation temporaire du domaine public de la SADEV94 afin de permettre l'implantation de la base vie du groupement d'entreprises Sogea/Valentin/Axeo dans le cadre des travaux de dévoiement de réseaux AEP liés au tramway Paris-Orly (T9) à Vitry-sur-Seine, conclue pour une durée de 11 mois, consentie pour un montant de 3 € H.T./mois/m<sup>2</sup>, soit 5385 € H.T./mois, et **autorisé** la signature de la convention et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

- considérant la présence d'une canalisation d'eau potable de DN 1500 mm, implantée 17 allée du Gros Buisson à Bondy, parcelle appartenant à la commune de Villemomble, n'ayant pas donné lieu à une autorisation formelle d'occupation domaniale au bénéfice du SEDIF, **a approuvé** la passation d'une convention d'occupation domaniale avec la commune de Villemomble, d'une durée de 12 ans, et à titre gratuit et **autorisé** la signature de la convention afférente et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

- considérant la présence d'une canalisation d'eau potable de DN 1250 mm implantée dans le sous-sol du square du 19 mars 1962 à Choisy-le-Roi, n'ayant pas donné lieu à une autorisation formelle d'occupation domaniale au bénéfice du SEDIF, **a approuvé** la passation d'une convention d'occupation domaniale avec la commune de Choisy-le-Roi, d'une durée de 12 ans, et contre versement d'une redevance annuelle de 3 €, et **autorisé** la signature de la convention afférente et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

#### ✓ **AUTRE**

- considérant que Vitry-sur-Seine (Grand Orly Seine Bièvre) et Alfortville (Grand Paris Sud Est Avenir), sont des communes desservies par le SEDIF, mais dont les EPT n'ont pas encore ré-adhéré au Syndicat, **a autorisé** la tenue des Bureaux des vendredi 24 mars et 19 mai 2017 respectivement à Vitry-sur-Seine et à Alfortville.

---

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

**Pour affichage, le**